

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 Août 2021

Ordre du jour

- Echange Commune / Consorts CARTIER et SOULIER (chemin de Vauvert),
- Modification des modulations d'utilisation de la Salle Multi Activités,
- Modifications des statuts du SIEG (syndicat électricité),
- Désignation d'un référent accueil,
- Modification des statuts de la CCALF (gîte de cubelles),
- Plan de relance (travaux des murs du cimetière)
- Motions :
 - * Transports scolaires
 - * Sanofi
- Questions diverses

Présents : Jeannine ALLEZARD, Isabelle BARD, Roland CHALENDAR, Danielle MAROC, Henri MAVEL, Christian RICOUX, Patrick THOMAS

SECRETAIRE DE SEANCE : LEROY Marie

Monsieur le Maire propose de faire une modification d'ordre du jour, accepté à l'unanimité.
Les points suivants seront également traités en Conseil :

- * FIC 2021 Choix des entreprises pour les travaux du cimetière,
- * Motion pour les fédérations nationales des communes forestières.

Monsieur Malhomme a demandé l'autorisation d'intervenir lors du Conseil Municipal à propos du monument aux morts construit en 1924, qu'il souhaite faire déménager. En 2012, la population avait émis un avis défavorable à ce déménagement par référendum. Par ailleurs, ce monument a fait l'objet d'une restauration en 2013.

Après plusieurs courriers auprès de diverses institutions, Mr Malhomme réitère sa demande.

Des devis vont être demandés à plusieurs entreprises pour estimer les éventuels travaux

Séance ouverte à 20h45

ECHANGE COMMUNE / CONSORTS CARTIER ET COMMUNE / CONSORTS SOULIER-MOING :

Suite aux échanges

La partie à céder par les Consorts SOULIER-MOING ont été nouvellement référencées à l'issue des divisions foncières des parcelles AK numéros 57 et 70 portent les références section AK numéros 182 et 193 pour 300 m².

La partie à céder aux Consorts CARTIER ont été nouvellement référencées à l'issue des divisions foncières des parcelles AK numéros 68 portent les références section AK numéros 188 pour 160 m².

L'échange aura lieu sans soulte de part ni d'autre.

Les frais de notaire seront pris en charge par la Commune.

MODIFICATION DES MODULATIONS D'UTILISATION DE LA SALLE MULTI ACTIVITES :

Il convient d'adapter les modulations d'utilisation de la salle multi activités aux besoins de la population. Il est donc nécessaire de modifier les tarifs établis en 2017 de la façon suivante :

Locataires	Montant	Observations
Décès (habitants de la commune)	Gratuit	
Réunion de 2 ou 3 heures sans pot	Gratuit	
Associations communales ou organismes d'intérêt général locaux, pour un événement PUBLIC, donc ouvert à tous (bal, thé dansant, loto, concours de belote, réunion publique, etc...)	Gratuit	dans la limite de 5 manifestations par an (payant à compter de la 6 ^{ème})
Associations communales ou organismes d'intérêt général locaux, pour un événement PRIVE (réunion de famille ou d'amis, mariage, baptême, anniversaire, banquet, etc...)	150 €	
Associations ou habitants hors commune	200 €	
Associations hors commune pour petite réunion		
• Avec repas (utilisation des cuisines)	100 €	
• Sans utilisation des cuisines (juste pot)	50 €	
Habitants de la commune	150 €	
Supplément pour un week-end entier	50 €	
Dépôt de garantie «prévention des dommages»	500 €	Au cas où des dégâts seraient commis au cours de la location
Dépôt de garantie «défaut de ménage»	100 €	Au cas où le ménage ne serait pas fait correctement après la manifestation
Forfait chauffage pour les locations entre le 1^{er} octobre et 30 avril	50 €	

MODIFICATIONS DES STATUTS DU SIEG (SYNDICAT ELECTRICITE) :

Le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz (SIEG) a modifié ses statuts suite au changement de nom du syndicat qui devient le « Territoire d'Energie du Puy de Dôme).

DESIGNATION D'UN REFERENT ACCUEIL :

Afin d'organiser l'accueil et l'accompagnement d'entreprises porteuses de projet qui souhaitent s'installer sur notre territoire, la CCALF conjointement avec le Parc Livradois Forez a élaboré un guide de l' élu référent à l'accueil en Livradois Forez.

La CCALF coordonne le recensement des offres foncières et immobilières sur le territoire. Elle oriente vers les bons conseillers techniques et financiers les porteurs de projet.

Il convient donc de désigner un élu référent qui sera l'interlocuteur privilégié du candidat à l'installation et du nouvel habitant pour son intégration

Roland Chalendar est désigné commune élu référent.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCALF (GITE DE CUBELLES) :

Il convient de modifier les statuts de la CCALF afin de lui retirer la compétence du gîte de Cubelles (Commune de Mayres) qui va être restitué à cette Commune par anticipation de la fin du bail emphytéotique.

FIC 2021 : CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DU CIMETIERE :

Afin de rénover les murs du cimetière qui se dégradent fortement, des devis avaient été demandés. Il a été retenu les entreprises suivantes :

- 2C maçonnerie pour un montant de 15 894.00 € HT (19 072.80 € TTC)
- Patrick PETIT pour un montant de 4 529.25 € HT (5 435.10 € TTC)

MOTION TRANSPORTS SCOLAIRES :

La réorganisation territoriale découlant de la loi NOTRE a conduit à ce que les Conseils Régionaux assument la compétence des transports scolaires jusque là portée par les Conseils Départementaux. La région vient de choisir les entreprises qui vont assurer le service et a écarté les transports locaux « historiques ».

Le Conseil Municipal estimant que cette décision va dégrader la qualité du service et risque de délocaliser l'emploi local, vote une motion demandant à la région de revenir sur cette décision.

MOTION SANOFI :

Le groupe Sanofi avait annoncé en 2020 la création d'une filiale regroupant plusieurs de ses sites industriels en Europe dont deux sites en France. Or, les marges actuelles de la nouvelle entité (EuroApi) ne permettraient pas de générer des profits et sa performance serait inférieure à celle de ces futurs concurrents. Le groupe Sanofi a donc décidé de se séparer de ce nouvel ensemble de 3 200 salariés, dont 1 100 en France, en mettant en vente 70 % des actions sur les marchés boursiers.

Le Conseil Municipal vote une motion demandant au groupe Sanofi **de ne pas abandonner cette nouvelle société et d'accompagner son développement** en privilégiant l'investissement productif plutôt que le versement de dividendes.

Il convient donc de tout mettre en œuvre pour préserver le site de Vertolaye (France) et ses emplois directs et indirects.

MOTION DE LA FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIERES :

Le Conseil Municipal a voté une motion demandant au Gouvernement le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes Forestières au financement de l'Office National des Forêts, et demande également la révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF qui visait la suppression de 500 emplois sur le territoire.

QUESTIONS DIVERSES : :**- Demande de Mr Pascal Boyer :**

Mr Pascal Boyer demande à la Commune d'entretenir le chemin rural sous le bourg qui rejoint la rivière « Dore » et qui ressort à St Sauveur. Il souhaiterait également que la Commune investisse dans une passerelle avec le concours du Conseil Départemental ou Régional afin d'améliorer les circuits de randonnée. Les conseillers réfléchissent à sa proposition !

- **Panneaux « Poids lourds » à Besse :**

Afin d'éviter que de gros poids lourds s'engagent sur la voirie communale qui mène au lieu-dit de Cours et se retrouvent coincés dans ce village, le Conseil Municipal souhaite apposer des panneaux limitant la longueur de ces engins à 10 m sur la voirie communale entre Charret et Cours.

- **Demande de Mr Gonnet :**

Cet estivant demande que des trous d'évacuation soient fait dans le mur de soutènement qui monte à l'église de St Sauveur afin d'éviter l'accumulation d'eau derrière ce mur. Or, il existe déjà des ouvertures en parfait état prévues à cet effet !

- **Demande de Mr Ghizzo :**

Cet estivant demande la possibilité de contacter sa voisine, Mme Andrée Paulze afin de couper quelques frênes gênants qui débordent dans sa propriété et risquent d'abîmer le mur de Mr Ghizzo.

- **Repas communal annulé :**

La crise sanitaire toujours d'actualité contraint la municipalité a annuler une nouvelle fois son repas communal afin de préserver la sécurité de chacun.

- **Modification du bureau de l'association des chasseurs :**

Suite au décès de Mr Daniel Vozy, l'association des chasseurs a dû modifier les membres de son bureau qui se constitue comme suit :

Président : Morandon Jean, Vice-président : Vozy Hervé, Trésorier : Favier Michel, Secrétaire : Chalendar Daniel, membres actifs : Vozy Michel et Bâtisse Hervé.

- **Installation d'un défibrillateur :**

Un défibrillateur a été récemment installé vers les wc publics afin de garantir la sécurité des habitants et des participants aux diverses manifestations organisées à la salle multi activités.

La séance est levée à 22h10